

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-02-17-00213 Référence de la demande : n°2021-00213-011-001

Dénomination du projet : Sauvetage Inventaire Amphibiens / Inventaires Insectes - 2021-2025

Lieu des opérations : -Département : Bas-Rhin -Commune(s) : 67113 - Blaesheim,67550 - Eckwersheim,67201 - Eckbolsheim,67810 - Holtzheim,67960 - Entzheim,67300 - Schiltigheim,67202 - etc

Bénéficiaire : IMBS Pia - EMS et Ville de Strasbourg

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande concerne les opérations coordonnées par la ville de Strasbourg et son Eurométropole pour les actions de sauvetage et de connaissance de 16 espèces d'amphibiens et 31 espèces d'insectes.

Il s'agit d'une demande de dérogation à la protection d'espèces protégées pour raison de sauvetage de leurs populations, capture et transport, et pour des besoins de connaissance menés en lien avec des associations de protection de la nature spécialisées.

La demande (il s'agit d'un renouvellement pour les amphibiens) est accompagnée de bilans d'activité pour les années 2018, 2019 et 2020.

Eu égard à l'objet de l'action ne présentant aucun danger pour les espèces et les partenaires associés à ces opérations, un avis favorable est accordé à cette demande pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 sous réserve de produire des bilans annuels d'activité envoyés aux DREAL et CSRPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 03//05/2021

Signature :

